

LAEKEN

# Infor Jeunes dénonce des «dérives» dans des écoles

Alors que la procédure d'inscription dans le secondaire a débuté depuis une semaine, Infor Jeunes Laeken a dénoncé lundi les «dérives» et «abus» pratiqués; selon elle, par plusieurs directions d'écoles.

L'association dit en effet avoir reçu le témoignage de nombreux parents qui ont constaté des contraintes supplémentaires -et non prévues par le décret - imposées arbitrairement par certaines écoles pour enregistrer le dépôt du formulaire unique d'inscription (FUI).

Infor Jeunes publie d'ailleurs plusieurs preuves concrètes sur son site internet.

«Alors que le décret prévoit explicitement que seul le FUI suffit auprès de l'école du premier choix, un certain nombre d'établisse-

*ments y rajoutent des conditions abusives: présentation de la carte d'identité de l'élève et de celle de ses parents, prise de rendez-vous obligatoire pour pouvoir déposer le formulaire, ou encore participation préalable à une soirée d'information. Un autre établissement, lui, fait débiter la période d'inscription le 13 et non le 11 février, un autre encore demande à ce que les parents complètent un bulletin de renseignements spécifique et distinct du FUI»,* dénonce Infor Jeunes Laeken.

Celle-ci ajoute que lorsque certains parents téléphonent pour prendre rendez-vous, il leur est alors demandé d'emporter avec eux les bulletins de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire de leur enfant.

Pour l'association, pareille demande constitue clairement un

filtre à caractère discriminatoire (et illégal) à l'inscription.

Le décret, rappelle-t-elle, ne prévoit en effet comme seule condition à l'inscription que le seul dépôt du FUI uniquement, et ce précisément pour éviter toute forme de pression et de stratégie de dissuasion - et donc de ségrégation ! - au moment où les parents inscrivent leur enfant».

«On croyait que de telles pratiques, pourtant déjà condamnées lors de la mise en œuvre du décret à ses débuts, étaient à présent révolues. Il nous faut hélas constater qu'il n'en est rien...», conclut l'association. La procédure d'inscription en première année du secondaire a débuté lundi dernier. Elle doit s'achever le 1er mars. Plus de 50.000 enfants sont concernés en Wallonie et à Bruxelles au total. ●